



# COMMUNE D'ESSERTS-BLAY

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES



RÉVISION DU P.L.U.  
prescrite le : 26/10/2011  
arrêtée le : 28 février 2014

Approbation de l'Elaboration par D.C.M.  
du 26 mars 2015

signature du Maire :

cachet de la mairie :

Urbanisme paysage Environnement  
5 rue de la Dîme 67 610 LA WANTZENAU



<b>ER</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>ZONE PLU</b>
ER01	Lieu dit Le Vernachot long RD 122- Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères	Commune	10 m <sup>2</sup>	Ap
ER02	Ferlay d'en Haut, Lieu dit au Char – Aménagement d'une plateforme pour le stationnement	Commune	300 m <sup>2</sup>	Ap
ER03	La Combaz : Long du ruisseau le Nantviller : plateforme pour aménagement d'un assainissement autonome collectif	Commune	800m <sup>2</sup>	N
ER04	La Combaz : création d'un cheminement de 3,50m de large pour passage de réseaux et desserte de parcelles	Commune	630 m <sup>2</sup>	A
ER05	La Fouettaz : Lieu dit au Chon : Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères et le déneigement	Commune	200 m <sup>2</sup>	N
ER06	La Combaz: Emplacement pour déneigement et stationnement public	Commune	184 m <sup>2</sup>	Ap
ER07 a & b	Chef Lieu : Création de deux aires de stationnement de part et d'autre du chemin des cours	Commune	1 200 m <sup>2</sup>	UAh
ER 08	Chef Lieu : Acquisition d'un tènement sur lequel est présent un ancien four a pain collectif pour valorisation du site et aménagement de quelques places de stationnement	Commune	800 m <sup>2</sup>	UAh
ER 09	Lieu dit « Au Vivier » Aménagement d'une station d'épuration pour le chef lieu et les hameaux voisins	Communauté d'agglomération	1 ha	Ne
ER10	La Coutellat , Lieudit Pralong, création de stationnement partagés pour le hameau	Commune	663 m <sup>2</sup>	N
ER11	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	519 m <sup>2</sup>	1AUaz
ER 12	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	178 m <sup>2</sup>	UAhz - UBz
ER 13	Lieu-dit l'Eternan (Est): création d'un cheminement pour les engins agricoles entre une zone UBz et une zone Arz	Commune	75 m <sup>2</sup>	UBz